

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 7 octobre 2019, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Raynald Jean, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
M. Réal Savoie, conseiller no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale par intérim et greffière, Mme Pauline Vrain, assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2019-10-215. Adoption de l'ordre du jour de **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2019-10-216. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 de **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 septembre 2019 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

2019-10-217. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2019 de **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 12 septembre 2019 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers MRC d'Arthabaska
M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 25 septembre dernier, les points suivants ont été abordés :

- ☞ La salle 002 de la MRC d'Arthabaska portera désormais le nom « Caroline Marchand », en l'honneur de cette dernière;
- ☞ Acceptation du projet « Mises aux normes de l'équipement relatif au service des citoyens » dans le cadre du Fond de Développement des Territoires (FDT) à la Ville de Daveluyville. Le

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

montant de la subvention alloué dans le cadre du projet est de 4 508.53 \$.

Politiques sociales de Daveluyville

Mme Christine Gentes, conseillère, mentionne que plusieurs activités, organisées par les politiques sociales de Daveluyville ont été organisés et d'autres sont à venir :

- œ 1^{er} octobre : Distribution de gâteaux aux personnes présentes lors de la journée internationale des aînés;
- œ 9 octobre : Le film « Louis Cyr » a été projeté à la salle communautaire;
- œ 15 novembre : La journée internationale des enfants sera célébrée cette année encore. Cette fois-ci, ce sera une journée pyjama et cinéma. Le souper sera également servi.

Avenues Santé Bois-Francs

Mme Christine Gentes, conseillère, mentionne que de nouveaux horaires sont offerts aux patients, ainsi qu'une nouvelle procédure pour la prise de rendez-vous pour les urgences mineures. Toutes les informations relatives à ces changements sont disponibles sur le site Internet de la Ville, la page Facebook et seront également publiées dans le causeur du mois de novembre.

Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes

M. Alain Raymond, conseiller, mentionne que la journée Portes ouvertes de la caserne incendie se tiendra samedi 12 octobre de 10 h à 14 h. Vous pourrez visiter la caserne, essayer des extincteurs et plusieurs démonstrations du métier seront présentées. De plus, des *hots-dogs* seront servis gratuitement entre 11 h 30 et 13 h, Toute la population est invitée à y participer.

M. Ghyslain Noël, maire, rajoute que la Régie est toujours à la recherche de pompiers. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à communiquer avec l'hôtel de ville pour plus d'informations.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Jour du souvenir
– Demande de
contribution

Réception d'une correspondance de la Légion Royale Canadienne demandant une contribution monétaire pour la campagne du Coquelicot et des œuvres qu'elle patronne au montant suggéré de 100 \$. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

Centre de
prévention suicide
Arthabaska-
Érable –
Demande d'aide
financière
annuelle

Réception d'une correspondance du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable demandant une aide financière au montant de 250 \$ de la Ville de Daveluyville. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

2019-10-218.
AFÉAS de
Daveluyville et
Aston-Jonction et
le Cercle des
fermières
d'Aston-Jonction
– Demande de
commandites

CONSIDÉRANT la tenue du Marché de Noël à la salle communautaire de Daveluyville le 16 et 17 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'événement est d'intérêt commun pour tous les citoyens;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'offrir une commandite équivalente à l'impression de 500 photocopies couleur pour promouvoir le Marché de Noël, organisé par l'AFÉAS de Daveluyville et le cercle des Fermières d'Aston.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2019-10-219.
Derby Extrême
sur neige –
Demande de
commandite

CONSIDÉRANT la tenue de la journée du Derby samedi 18 janvier 2020;

CONSIDÉRANT l'ampleur de l'évènement et de son intérêt commun;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville :

- 1- Donne une commandite au montant de 250 \$ dans le cadre de l'évènement, pour leur permettre de faire le déneigement du site;
- 2- Prête la salle communautaire pour la remise des prix la même journée.

2019-10-220.
Guignolée 2019 –
Demande
d'autorisation de
la Ville de
Daveluyville

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Partage Alimentaire Daveluyville de mettre des arrêts dans les rues de Daveluyville de 6 h 30 à 8 h 30 et de 10 h 30 à 13 h, le jeudi 5 décembre prochain, dans le cadre de la Guignolée et que le Ministère des Transports émette un certificat d'autorisation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2019-10-221.
Liste des comptes
à payer

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 10 septembre au 7 octobre 2019 de la Ville de Daveluyville totalisant 2 775 027.58 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 10 septembre au 7 octobre 2019.

Dépôt de la lettre
de démission de
Mme Angélie
Lafontaine à titre
d'adjointe
administrative
aux loisirs

Dépôt de la lettre de démission de Mme Angélie Lafontaine, à titre d'adjointe administrative aux loisirs. La démission de Mme Lafontaine est effective en date du jeudi 12 septembre 2019.

2019-10-222.
Embauche de
Mme Elyse
Maheu – Adjointe
administrative au
Centre sportif
Piché

CONSIDÉRANT la démission de Mme Angélie Lafontaine en date du 12 septembre 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-76. qui embauchait Mme Elyse Maheu à titre d'adjointe administrative par intérim au Centre sportif durant le congé de maternité de Mme Angélie Lafontaine;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la directrice générale par intérim et le gérant du Centre sportif;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville procède à l'embauche de Mme Elyse Maheu au poste d'adjointe administrative au Centre sportif Piché;
- 2- **QUE** l'embauche permanente soit effective au vendredi 13 septembre 2019, selon les termes et conditions convenus par le conseil municipal.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2019-10-223.
Calendrier des
séances du
conseil pour
l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'exercice 2020, qui se tiendront les lundis et qui débuteront à 20 h à la salle du conseil située à l'hôtel de ville au 362 rue Principale à Daveluyville :

13 janvier 2020	3 février 2020
9 mars 2020	6 avril 2020
4 mai 2020	1 ^{er} juin 2020
6 juillet 2020	10 août 2020
14 septembre 2020	5 octobre 2020
2 novembre 2020	7 décembre 2020

2019-10-224.
Services
professionnels –
Stein Monast
S.E.N.C.R.L.
Avocats

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la facture 0000789894 du cabinet Stein Monast S.E.N.C.R.L. Avocats pour les services professionnels et débours engagés dans le dossier du 1090 et 1092 route Principale au montant de 983.92 \$, taxes incluses, et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la journée internationale des enfants, les permis de construction, la demande de subvention pour le centre de prévention du suicide, le bénévolat pour la guignolée, les constructions dans la 5^E Rue, questions auxquelles le maire a répondu.

TRANSPORT

2019-10-225.
Embauche d'une
employée de
déneigement

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager un employé temporaire pour le déneigement;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par la directrice générale par intérim et le directeur des travaux publics;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'engager Mme Julie Larochelle à titre d'employée temporaire, département des travaux publics, pour la période hivernale 2019-2020, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le conseil municipal et d'autoriser Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim et M. Éric Bergeron, directeur des travaux publics, à signer le contrat de travail de Mme Larochelle.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

HYGIÈNE DU MILIEU

2019-10-226.
Réserve
financière pour la
vidange des
étangs

CONSIDÉRANT le règlement no. 498 de l'ancienne Ville de Daveluyville, article 6, qui mentionne que la somme affectée annuellement à la constitution d'une réserve financière pour la vidange des étangs est de 8 000 \$;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la trésorière à transférer, tel que stipulé dans le règlement no. 498 de l'ancienne Ville de Daveluyville, article 6, la somme de 8 000 \$ au fonds de la réserve financière pour la vidange des étangs.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'août 2019, 23 permis ont été émis, totalisant 201 450 \$.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2019-10-227.
Nomination de
Norah Desilets à
titre de
représentante de
Daveluyville au
Conseil jeunesse
de la MRC
d'Arthabaska

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a convenu de mettre en place, pour une deuxième année consécutive, un conseil jeunesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités de la MRC est invitée à élire un jeune représentant ou une jeune représentante pour la représenter pour la période d'octobre 2019 à juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a reçu une candidature;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ont eu une présentation pour la candidature reçue;

CONSIDÉRANT QUE le représentant ou la représentante jeunesse de la ville deviendra ainsi porte-parole des jeunes sur son territoire et qu'occasionnellement, le conseil municipal l'invitera à venir présenter l'avancement des travaux du Conseil jeunesse de la MRC;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville nomme Mme Norah Desilets à titre de déléguée jeunesse avec le mandat de siéger sur le Conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska et de contribuer aux travaux de ce comité dans l'intérêt de l'ensemble de nos jeunes citoyens et citoyennes et ce pour la période allant d'octobre 2019 à juin 2020.

2019-10-228.
Engagement
d'actions de la
Ville de
Daveluyville
relativement aux
propositions
d'actions
municipales du
Conseil jeunesse
de la MRC
d'Arthabaska

CONSIDÉRANT la tenue du premier conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE le conseil jeunesse est constitué de jeunes, âgés entre 14 et 18 ans, et ayant un intérêt pour la politique municipale et territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le premier Conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska a déposé officiellement 16 propositions d'actions municipales touchant la persévérance scolaire et l'environnement, lors de la séance publique du Conseil de la MRC tenue le mercredi 22 mai dernier;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville prenne l'engagement de réaliser à court, moyen et long terme, les actions, tel que mentionné dans le document déposé au conseil.

2019-10-229.
Animation avec
les reptiles

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement avec Monsieur Reptile, le 26 octobre prochain, à la bibliothèque municipale;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue de l'activité « Monsieur Reptile » le 26 octobre 2019, à la bibliothèque municipale de Daveluyville, au montant de 386.32 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2019-10-230.
Modification du
contrat de Sogetel
- Centre sportif
Piché

CONSIDÉRANT les rénovations du Centre sportif Piché;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter des décodeurs pour munir les chambres des joueurs, le centre de conditionnement physique et le restaurant d'une télévision;

CONSIDÉRANT la réception d'une offre de service de l'entreprise Sogetel;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service télévisuelle pour le Centre sportif Piché par l'entreprise Sogetel, d'autoriser M. Steven Rheault, gérant du Centre sportif Piché, à signer le contrat présenté par Sogetel en date du 28 août 2019 et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2019-10-231.
Paiement du
décompte
progressif no. 6 -
Lot 1 - Projet de
réfection du
Centre sportif

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-74. qui approuvait la soumission de Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 4 187 390 \$, taxes incluses, pour les travaux de l'aréna - Lot 1;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-143. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 63 792.85 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-153. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 451 823.13 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-07-168. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 553 621.18 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-185. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 466 590.40 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-206. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 5 au montant de 784 560.20 \$;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Mme Tammy Voyer, directrice générale ou en son absence, Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 6 - Lot 1, produit par Construction G. Therrien (2010) inc. en date du 30 septembre 2019;
- 2- D'autoriser la trésorière à émettre le paiement à Construction G. Therrien (2010) inc. du décompte progressif numéro 6, établi au montant de 568 831.34 \$ incluant les taxes, relativement au projet

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

de réfection du centre sportif – Lot 1, conditionnel à la réception des quittances et de la déclaration solennelle de l'entrepreneur ainsi que la recommandation finale de M. Alain Côté, architectes inc.

2019-10-232.
Paiement du décompte progressif no. 6 – Lot 2 – Projet de réfection du Centre sportif

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-75. qui approuvait la soumission de Construction G. Therrien (2010) inc. au montant de 2 662 706 \$, taxes incluses, pour les travaux de l'aréna – Lot 2;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-144. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 18 998.47 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-154. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 236 816.54 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-07-169. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 310 578.41 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-186. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 370 194.90 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-207. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 5 au montant de 331 888.56 \$;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'autoriser** Mme Tammy Voyer, directrice générale ou en son absence, Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 6 – Lot 2, produit par Construction G. Therrien (2010) inc. en date du 30 septembre 2019;
- 2- **D'autoriser** la trésorière à émettre le paiement à Construction G. Therrien (2010) inc. du décompte progressif numéro 6, établi au montant de 362 006.73 \$ incluant les taxes, relativement au projet de réfection du centre sportif – Lot 2, conditionnel à la réception des quittances et de la déclaration solennelle de l'entrepreneur ainsi que la recommandation finale de M. Alain Côté, architectes inc.

2019-10-233.
Paiement du décompte progressif no. 2 – Projet de réfection des infrastructures sur la rue de la Gare, la 3^E Avenue, la 4^E Avenue et la 5^E Avenue Est

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-136. qui approuvait la soumission de Groupe Gagné au montant de 2 207 917 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-213. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 421 465.32 \$;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'autoriser** Mme Pauline Vrain, directrice générale par intérim, à signer le décompte progressif no. 2 – Projet de réfection des infrastructures sur la rue de la Gare, la 3^E Avenue, la 4^E Avenue et la 5^E Avenue Est (DAVM-241086), produit par EXP en date du 2 octobre 2019;
- 2- **D'autoriser** la trésorière à émettre le paiement à Groupe Gagné pour le décompte progressif numéro 2, établi au montant de 693 447.14 \$ incluant les taxes, relativement au projet mentionné ci-dessus.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

AFFAIRES NOUVELLES

2019-10-234.
Rencontre du
Réseau-Biblio
CQLM

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre du Réseau-Biblio CQLM à Trois-Rivières le 19 octobre dernier;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Mesdames Christine Gentes et Lucie Prince à la rencontre du Réseau Biblio-CQLM à Trois-Rivières le 19 octobre dernier, au montant de 68.98 \$, de rembourser les frais de déplacement et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2019-10-235.
Dépôt du projet
Le garde-manger

CONSIDÉRANT QUE la ville de Daveluyville est située minimalement à 30 kilomètres d'un grand centre;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes dans un secteur considéré comme *désert alimentaire*;

CONSIDÉRANT QUE Daveluyville est la ville avec le plus grand nombre de logements sociaux dans la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sociaux vont en grandissants ;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour des générations du Grand Daveluyville œuvre pour contrer l'isolement social et la pauvreté sous toutes ses formes depuis février 2016 et que des résultats positifs sont constatés;

CONSIDÉRANT QUE l'alimentation saine et accessible est un enjeu de taille pour plusieurs au Québec et que les villes et municipalités ont le devoir de s'assurer du bien-être de leurs communautés et de leurs besoins sociaux, mais qu'elles n'ont pas nécessairement les compétences et les ressources humaines pour le faire;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Le garde-manger* a été pensé par un groupe de citoyens et soutenu par le Carrefour des Générations du Grand Daveluyville et que ce dernier est prêt à collaborer au déploiement du projet;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville dépose le projet *Le Garde-manger* auprès du *Fonds régional de l'alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale*;
- 2- **QUE** la Ville de Daveluyville nomme Mme Tammy Voyer et/ou Madame Pauline Vrain à signer les documents nécessaires.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur l'identification des avenues au Lac-à-la-Truite, les avaloirs au Lac-à-la-Truite, le contrat pour les travaux de la rue de la Gare, la vidange des étangs de la Ville, les représentants au sein du conseil, le mur coupe-son au Lac-à-la-Truite, le développement du parc industriel, le rôle et responsabilités des élus par rapport au Lac-à-la-Truite, le parc-école, les adresses du Lac-à-la-Truite, le silo de la 3^E Avenue, l'entreposage des industries dans la 6^E Rue, les gouttières de l'hôtel de ville, questions auxquelles le maire a répondu.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2019-10-236.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 20.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière

Version non officielle